



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR EXTRAORDINAIRE

DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes, s'est réuni :

Le mercredi 15 mai 2019 à 18h00

En visio-conférence

Présents :

Membres du Bureau Directeur :

P. CELMA, G. AMBLARD, G. BERTIN, L. BONNET, P. CARRE, G. CASSAGNE, G. FAGUER, P. NIOGRET, C. MUNOZ, P. GRANGE.

Représentant des CD :

T. TONNELIER

Invités du Bureau Directeur :

J. GARDON (D.T.L.), A. KOCH

Excusés :

V. BERODIER, P. CHAROUSSET, M. MINOT, G. CHAPELLE.

1. Ouverture de la Séance par le Président :

Patrick CELMA ouvre la séance du Bureau Directeur à 18h00, avec les membres présents.

2. Approbation du Compte-Rendu du dernier Bureau Directeur :

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 25 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Point de situation de la Commission des Officiels de Match :

Le Bureau Directeur est convoqué ce jour, suite à un courrier du 10 mai 2019, de Patrick BEURIOT, transmis aux élus de la Ligue et à la F.F.R., concernant la pression et les dégradations des conditions de travail qu'il subit au quotidien. La réponse de Patrick CELMA émise le samedi 11 mai 2019 a également été transmise aux élus. Bernard LAPORTE, Président et Christian DULLIN Secrétaire Général de la F.F.R. étaient également en copie des courriers. Les décisions d'urgence ont été prises par Patrick CELMA en concertation avec la F.F.R. et la D.N.A.

En préambule Gérard FAGUER précise qu'il souhaite que la Ligue AuRA engage des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes mises en cause.

Les débats s'engagent, et tous les élus du Bureau précisent leur position.

Cas d'Alain CECCON :

Ce cas a été réglé par la personne concernée.

Le mardi 14 mai 2019, un courrier de démission d'Alain CECCON est parvenu à la Ligue.

Etant donné que Patrick BEURIOT ne souhaite pas porter plainte, lui-même, et qu'il utilise le terme de « souffrance » et non pas de « harcèlement moral », le Bureau Directeur décide d'aller dans le même sens que lui, et de ne pas donner de suites judiciaires à cette affaire.

Cas de Patrick CRAIGHERO :

Patrick CRAIGHERO a sollicité un entretien avec Patrick CELMA, Gilles CASSAGNE, Patrick CARRE et le service des R.H. Lors de cet entretien du mercredi 15 mai 2019 à 10h, il a été constaté que Patrick CRAIGHERO, bien qu'ayant émis une phrase agressive et malvenue, n'a pas participé activement et de manière directe aux pressions subies par Patrick BEURIOT. Contrairement à sa demande initiale, Patrick CRAIGHERO n'a pas souhaité de confrontation avec Patrick BEURIOT, qui a été reçu dans un second temps, le même jour.

Prenant ces faits en considération, le Bureau Directeur donne son accord pour confirmer la suspension provisoire des missions qui lui incombaient au sein du Bureau Directeur de la Ligue et de la Commission des Officiels de Match, jusqu'à finalisation du rapport et des propositions de réorganisation de la Commission des officiels de match, par le groupe de travail qui est mis en place, sur décision du Bureau Directeur.

Commission d'Ethique :

Cette Commission doit être mise en place dans toutes les Ligues, à la demande de la F.F.R. qui l'a instaurée dans ses propres Instances. Cette Commission est indépendante de la Ligue. Elle est constituée de personnes qui peuvent être non affiliées à la F.F.R. et non issues du milieu du rugby. La Présidence sera proposée à Monsieur Jean-Claude BOREL GARIN, qui était le préfigurateur désigné par la F.F.R. lors des élections de la Ligue AuRA.

Le Bureau Directeur valide cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude BOREL GARIN sera chargé de constituer son équipe en toute autonomie.

Patrick CELMA prendra contact avec Monsieur Jean-Claude BOREL GARIN.

Groupe de travail ad hoc :

Ce groupe de travail doit consulter très rapidement tous les officiels de match (arbitres et R.F.) afin de récolter les ressentis et suggestions de chacun, et d'émettre des propositions en direction du Bureau Directeur pour une nouvelle organisation.

Celle-ci sera présentée lors de l'Assemblée Générale le samedi 22 juin 2019 à Chaponnay, et permettra de mieux intégrer les officiels de matchs dans les différentes activités et dans le fonctionnement de la Ligue.

Philippe NIOGRET sera le responsable de ce groupe de travail, et devra le constituer avec des dirigeants de la Ligue et des experts reconnus dans le milieu de l'arbitrage.

Les actions à venir :

Dès cette semaine se tiendront plusieurs réunions de Bilan de Secteurs des arbitres les 17 et 18 mai 2019. Un élu du Bureau Directeur devra être présent, lors de chaque réunion, afin de préciser les décisions prises et répondre aux éventuelles questions. Philippe NIOGRET se rendra à la réunion prévue à AMBERIEU.

Philippe NIOGRET représentera également la Ligue AuRA lors de la réunion de bilan de Secteur prévue le 25 mai à Roanne.

Un communiqué officiel de la Ligue sera envoyé avant la tenue de ces réunions, aux élus, aux salariés et aux officiels de match, dans un souci de transparence et de clarification de rumeurs erronées.

Les personnes présentes étant d'accord sur ces décisions, la séance est levée à 19h00.

Le Secrétaire Général

Patrick CARRE